

Au Conseil communal

De et à

1530 Payerne

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n°26/2016

Objet : Finalisation de la restauration et de la mise en valeur des façades de l'Abbatiale

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis n°26/2016 était composée de :

- Mme. Veronica Torres Méan
- Mme. Seyhan Açikgöz
- M. Ernst Bieri
- Mme. Silvia Tammaro
- M. Alexandre Rosset
- Mme. Aurélie Rapin, en remplacement de M. Jean-David Diserens
- M. Lionel Voinçon, confirmé dans sa fonction de président-rapporteur

La commission a siégé une fois en date du 28 novembre 2016. Tous les membres étaient présents. En cours de séance, Monsieur le Conseiller municipal André Bersier, ainsi que Monsieur Gérard Michel, chef du service des bâtiments, nous ont rejoint, afin de répondre à nos questions et à nos demandes d'éclaircissement. La commission tient à les remercier pour leur disponibilité et la clarté des explications fournies.

Introduction

La première étape de sauvegarde de l'Abbatiale est sur le point d'aboutir. Pouvant désormais tenir toute seule, il s'agira de la mettre en valeur et de réaménager le site historique, objet de la 2^e étape (cf. préavis 08/2016). Le présent préavis traite de la phase intermédiaire visant à restaurer et mettre en valeur les façades de l'Abbatiale. Une étape passerelle marquant tant l'achèvement de la première que le lancement de la seconde.

Rapport de la commission

L'étape 1bis

Initialement, la planification des travaux de sauvegarde de l'Abbatiale ne prévoyait pas d'étape 1bis à ce stade du projet. En effet, la restauration des façades devait intervenir plus tardivement. Cependant, le souhait d'en finir avec les travaux extérieurs, la possibilité de pouvoir profiter des échafaudages déjà en place, ainsi qu'une situation financière favorable ont incité la Municipalité à planifier cette étape au début du printemps 2017.

Échafaudages

Les échafaudages déjà en place pourront être utilisés. Toutefois, il sera nécessaire d'en modifier certaines parties afin qu'elles soient plus adaptées à la nature des travaux prévus, mais aussi de rajouter certaines pièces afin d'assurer un accès optimal à toutes les parties devant être restaurées.

D'un point de vue financier, la possibilité de réutiliser ces installations permettra à terme de réaliser une économie de l'ordre de 50'000.- CHF à 70'000.- CHF sur les montants alloués à la location d'échafaudages. Enfin, il nous a été assuré que les tarifs de location appliqués sont tout à fait dans la norme.

Honoraires d'architecte

La question des honoraires est récurrente au sein du Conseil communal. Il nous a été assuré que les tarifs pratiqués étaient tout à fait usuels. Un avenant au contrat initial permettra de régir la relation contractuelle liant la commune aux architectes dans le cadre de l'étape 1bis.

Remise en état des vitraux

En sus des travaux de restauration de la façade proprement dite, des travaux de remise en état des vitraux sont prévus (cf. devis général), pour un montant légèrement inférieur à 40'000.- CHF. Ils consisteront à réparer les parties cassées de ces derniers, ainsi qu'à les protéger des pigeons et des jets de pierre.

Entretien futur des façades

Au terme du processus de sauvegarde et de mise en valeur de l'Abbatiale, il s'agira d'assurer son entretien courant.

Au niveau de l'entretien extérieur, l'objectif de la Municipalité est de mieux anticiper les travaux à effectuer, en contrôlant régulièrement les façades ainsi que les toitures du monument. Des travaux d'une ampleur similaire, au niveau de l'extérieur, ne devrait pas intervenir avant cinquante ans.

Financement

Le financement n'a pas spécialement interpellé les commissaires qui renvoient pour le surplus au rapport de la commission des finances traitant du même objet. Toutefois, il paraît essentiel de rappeler que le coût net de l'opération sera très certainement inférieur au crédit accordé, vu les subventions attendues.

Site historique de l'Abbatiale

Le site historique de l'Abbatiale est composé de plusieurs bâtiments. Actuellement, leur entretien courant est assuré par les services idoines. Une réflexion de fond, quant aux travaux à mener pour s'assurer que l'ensemble forme un tout cohérent et attractif, sera menée lors de la deuxième étape visant à la mise en valeur et au réaménagement du site historique de l'Abbatiale.

Conclusion

Le dossier de l'Abbatiale réunit un ensemble d'acteurs passionnés autour d'un projet captivant. Les commissaires se sont réjouis de pouvoir apporter leur pierre à l'édifice. C'est ainsi, qu'au terme d'une séance fort intéressante, l'ensemble des commissaires s'est prononcé en faveur des conclusions municipales et vous propose d'accepter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n°26/2016 de la Municipalité du 9 novembre 2016 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1 :** d'approuver la finalisation de la restauration et de la mise en valeur des façades de l'Abbatiale de Payerne et d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 1'320'000.- TTC, dont il y aura lieu de déduire les subventions, dons, legs et participation ;
- Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 1'320'000.- TTC ;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 1'320'000.- TTC, dont il y aura lieu de déduire les subventions, dons, legs et participations et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Lionel Voinçon, président-rapporteur

